



PREAVIS COMPLEMENTAIRE DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

N° 01/03/21

Objet : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 11'000.00 pour l'achat d'un tableau interactif complémentaire pour notre collège

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. PREAMBULE

Trois premiers tableaux interactifs ont été installés dans les trois classes en activité en 2018, investissement prévu au budget et accepté par notre Conseil général.

Ces écrans ont remplacé les tableaux noirs et permettent un travail traditionnel au tableau ou sous forme numérique interactive.

Une quatrième classe va être ouverte après les vacances d'été 2021, ce qui est une très bonne nouvelle pour l'occupation de notre collège. Cela va nécessiter d'acquérir un quatrième écran pour équiper cette classe.

Dans le cadre du projet d'éducation numérique lancé récemment par le Canton, un affichage numérique frontal standardisé est proposé aux Communes. Le montant à charge des Communes ne dépassera pas CHF 2'500.- par unité. Ce montant n'intègre pas les frais de transport et de montage, le support mural fixe ou réglable en hauteur, les surfaces d'écritures, ainsi qu'éventuellement la barre son ou les haut-parleurs muraux, ce qui représente une somme non négligeable estimée à environ CHF 3'500.00. La maintenance de l'écran sera assurée pendant 8 ans par le Canton, sans frais pour la Commune.

Si la Commune choisit cet équipement, elle finance l'achat du tableau et les frais annexes précités. L'investissement est estimé à environ CHF 6'000.-. Elle annonce ensuite cet investissement total à l'ASIME. Si le Comité de direction accepte de prendre en charge cet investissement, le montant est enregistré dans le calcul des coûts des locaux scolaires. Il sera pris en compte dès l'exercice suivant dans le cadre de la mise à disposition de locaux scolaires par la Commune et sera amorti sur 8 ans. Il viendra donc en déduction de la participation de la Commune aux coûts de l'ASIME.

Si la Commune ne choisit pas l'équipement proposé par le Canton et approuvé par l'ASIME, elle finance l'achat du tableau et les frais annexes précités mais ne pourra pas demander à l'ASIME de prendre en compte cet investissement. Celui-ci ne sera pas pris en compte dans le cadre de la mise à disposition de locaux scolaires par la Commune. De plus, la maintenance de l'équipement devra être assurée par la Commune et sera entièrement à sa charge.

La différence essentielle entre les deux tableaux est que celui du Canton n'est pas tactile, simple écran, l'interactivité se fait par le biais de la tablette de l'enseignant alors qu'elle se fait via l'écran tactile avec le système installé dans notre collège.

A des fins d'uniformité et après avoir demandé à la responsable informatique de l'Etablissement primaire Morges Ouest et selon le souhait de nos enseignants, nous proposons de compléter notre équipement par un tableau interactif identique aux trois déjà installés.

2. ASPECT FINANCIER

Le coût d'un nouvel écran tactile est légèrement inférieur aux montants d'acquisition des trois premiers tableaux. L'offre du même fournisseur comprend l'installation, la dépose et l'évacuation de l'ancien tableau noir.

Le devis détaillé par postes se présente comme suit :

Ecran tactile LED/LCD Sirius V2 86'

Ecran tactile	CHF	5'350.00
Support mural avec set de deux tableaux latéraux, blancs	CHF	2'395.00
Câbles HDMI et Hub USB	CHF	130.00
Installation	CHF	820.00
Dépose et évacuation ancien tableau noir	CHF	300.00
Logiciel et extension garantie à 6 ans	CHF	<u>600.00</u>
Total HT	CHF	9'595.00
Divers, imprévus	CHF	666.00
TVA 7.7 %	CHF	<u>739.00</u>
TOTAL TTC (arrondi)	CHF	11'000.00

Coûts annuels :

Alimentation électrique.

Les travaux sont prévus pendant la période de vacances scolaires d'été 2021, après l'adoption du projet par le Conseil général.

3. FINANCEMENT

Le financement de ces travaux pourrait être assuré par la trésorerie courante ou si nécessaire par un emprunt de maximum CHF 11'000.00 aux conditions les plus favorables.

L'amortissement de CHF 11'000.00 est prévu sur 5 ans, dès 2022, à raison de CHF 2'200.00 par an.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

- vu le préavis N° 01/03/21 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité le crédit d'investissement de CHF 11'000.00
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou d'emprunter cette somme si nécessaire
3. de laisser à la Municipalité le libre choix de l'établissement et de fixer les meilleures conditions de cet emprunt
4. d'amortir ce montant sur 5 ans
5. de prendre note que ces travaux n'entraîneront aucune charge d'exploitation supplémentaire, hormis les charges d'électricité nécessaires au bon fonctionnement de l'installation

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 mars 2021

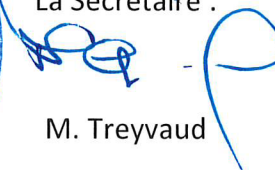
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



A.-C. Ganshof

La Secrétaire :



M. Treyvaud



Adopté par le Conseil général dans sa séance du 29 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Ph. Stalder

Le Secrétaire :

A. Etchegaray